



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 15 JUILLET 2024 À 19H30
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Me Sandra Bernard, greffière et Stéphane Poulin,
directeur des travaux publics.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Dépôt de deux procès-verbaux de correction
 - 3.3 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires – Jérôme Pomerleau
 - 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-526 abrogeant le règlement 2022-468
 - 3.5 Adoption du règlement 2024-525 modifiant le règlement 2010-244 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - 3.6 Transaction et quittance – dossier 350-17-000075-237 – **REPORTÉE**
 - 3.7 Transaction et quittance – immeuble situé au 526 et 526B, sur le boulevard Renault – **REPORTÉE**
 - 3.8 Vente d'immeubles en faveur de Gestion VRMM Inc. et Le QG espace collaboratif inc.
 - 3.9 Acquisition d'un immeuble de 9334-0214 Québec Inc.
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire – intersection de la 9^e Avenue et de la route Fraser
5. URBANISME
 - 5.1 Dérogation mineure – 229, Route 108
6. SPORTS ET LOISIRS
 - 6.1 Pavage au centre des loisirs
 - 6.2 Autorisation concernant le bruit et l'éclairage – tournoi de balle donnée du 2 au 4 août 2024
7. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 7.1 Nomination d'un représentant pour les ententes intermunicipales
 - 7.2 Entente avec la régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin
 - 7.3 Entente concernant le service de prévention incendie avec Saint-Odilon-de-Cranbourne
 - 7.4 Entente concernant le service de prévention incendie avec Saint-Victor
 - 7.5 Entente concernant le service de prévention incendie avec Saint-Joseph-de-Beauce
 - 7.6 Acquisition d'un camion incendie - **REPORTÉE**
8. TRÉSORERIE
 - 8.1 Radiation des mauvaises créances
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 9.1 Acquisition d'un immeuble au 662, 9^e Avenue, à Beauceville
 - 9.2 Signature d'un bail complémentaire à l'acquisition du 662, 9^e Avenue
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-07-8250 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2024-07-8251 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 2 juillet 2024 soit adopté tel que rédigé.

3.2 DÉPÔT DE DEUX PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil deux procès-verbaux de correction. L'un en date du 5 juillet 2024 et l'autre en date du 12 juillet 2024, ainsi que les procès-verbaux touchés par les corrections, étant le procès-verbal du 25 juin 2024 et du 21 mai 2024. Le premier concerne une coquille quant à la numérotation d'une résolution et le second corrige la description des matricules et lots erronés présente à une résolution concernant l'exercice du droit de préemption de la Ville.

3.3 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – JÉRÔME POMERLEAU

Jérôme Pomerleau, conseiller du district 2, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 5 juillet 2024 au conseil, conformément des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-526 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-468

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2024-526 abrogeant le règlement numéro 2022-468 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 375 000 \$ sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement a pour but d'abroger le règlement d'emprunt 2022-468, un règlement de type parapluie visant le parc industriel, dont la ville n'a finalement pas eu besoin.

Kevin Pomerleau dépose une copie de ce projet de règlement au conseil.

3.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-244 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion et déposé un projet du règlement 2024-525 en date du 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce projet et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-07-8252 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement 2024-525 modifiant le règlement 2010-244 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**3.6 ~~TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000075-237 –~~
REPORTÉE**

**3.7 ~~TRANSACTION ET QUITTANCE – IMMEUBLE SITUÉ AU 526 ET 526B,
SUR LE BOULEVARD RENAULT –~~ REPORTÉE**





3.8 VENTE D'IMMEUBLES EN FAVEUR DE GESTION VRMM INC. ET LE QG ESPACE COLLABORATIF INC.

Vincent Roy déclare avoir un intérêt pécuniaire dans cette résolution et sort de la salle du conseil avant les délibérations et le vote sur cette résolution.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat acceptée par la Ville lors de la résolution numéro R-2024-04-8119 pour 4 lots situés au coin de la 59^e Avenue et de la 183^e Rue et les modifications proposées conformément à cette résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est de cinquante-cinq cents le pied carré (0,55 \$/pi²) ; – le prix étant établi à 0,55 \$ le pied carré, plus le remboursement d'une facture tel que convenu à la résolution acceptant l'offre d'achat

CONSIDÉRANT QUE les lots visés ont une superficie de 25 654,8 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire, modifié en date des présentes et expliqué aux membres du conseil ;

R-2024-07-8253

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, à l'exception de Vincent Roy qui est sorti de la salle et n'a pas participé aux délibérations et au vote ;

QUE la Ville accepte de vendre à Gestion VRMM Inc. et à Le QG Espace collaboratif Inc., les lots 6 573 297, 6 524 227, 6 573 296 et 6 573 295 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux conditions énoncées au projet d'acte de vente préparé et modifié par Me Samuel Plante, notaire, aux prix de 159 080,28 \$, plus les taxes applicables et autres conditions prévues au projet d'acte ;

QUE cet acte de vente pourra être signé devant Me Samuel Plante ou Me Denys Quirion, notaires ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer ce contrat et autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Vincent Roy revient dans la salle du conseil après cette résolution.

3.9 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE – LOT 6 594 568

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée, dans la résolution R-2018-09-6168 à acquérir le lot 6 594 568 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont négocié de nouvelles conditions pour cette acquisition ;

CONSIDÉRANT le projet de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire pour cette acquisition, modifié en date des présentes et expliqué aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de vente a été soumis aux parties impliquées et au conseil, qui ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-07-8254

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'acquérir de 9334-0214 Québec Inc., aux conditions énoncées au projet d'acte de vente préparé et modifié par Me Samuel Plante, notaire, l'immeuble vacant étant le lot 6 594 568, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux prix de 69 990,00 \$, plus les taxes applicables et autres conditions prévues au projet d'acte ;

QUE cet acte de vente pourra être signé devant Me Samuel Plante ou Me Denys Quirion, notaires ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer ce contrat et autres documents nécessaires à l'exécution de





la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt 2018-394.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 AJOUT D'UN PANNEAU D'ARRÊT OBLIGATOIRE – INTERSECTION DE LA 9^E AVENUE ET DE LA ROUTE FRASER

CONSIDÉRANT les observations et commentaires reçues quant à l'intersection de la route Fraser et de la 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit déjà d'une intersection pourvu de trois panneaux d'arrêts sur quatre ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics ;

R-2024-07-8255

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville ajoute un panneau d'arrêt obligatoire sur la route Fraser, à l'intersection avec la 9^e Avenue, en direction Est, afin de faire de ce carrefour une intersection avec un arrêt obligatoire dans toutes les directions ;

QUE la Ville fera modifier la lumière suspendue au-dessus de l'intersection pour refléter cette nouvelle disposition ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin d'acquérir les biens nécessaires à la présente résolution ;

QUE la somme requise soit payée par le budget de fonctionnement.

5. URBANISME

5.1 DÉROGATION MINEURE AU 229, ROUTE 108

CONSIDÉRANT la demande reçue quant à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 229, Route 108 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 19,71 mètres (sur une ligne arrière segmentée), alors que la norme minimale de lotissement pour la profondeur d'un terrain est de 25,00 mètres ;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 21 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été reçue auprès du greffe de la Ville ;

R-2024-07-8256

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil approuve cette demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 229, Route 108, afin de permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 19,71 mètres ;

QUE cette dérogation mineure est valide pour une période de deux ans à compter des présentes, conformément à l'article 26 du règlement 2024-512 sur les dérogations mineures.

6. SPORTS ET LOISIRS

6.1 PAVAGE AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le pavage du centre des loisirs doit être refait en partie ;

CONSIDÉRANT le prix reçu de gré à gré de Pavage de Beauce ;





CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

R-2024-07-8257 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat de pavage du centre des loisirs soit accordé à Pavage de Beauce, pour la somme de 79 355,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 26 juin 2024 ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer cette offre de services et documents afférents ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2018-398.

6.2 AUTORISATION DE BRUIT ET D'ÉCLAIRAGE POUR UN TOURNOI DE BALLE DONNÉE DU 2 AU 4 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT la réglementation municipale en place concernant le bruit et la lumière ;

CONSIDÉRANT la demande reçue quant à un tournoi de balle donnée devant se tenir du 2 au 4 août 2024 au terrain Duvaltex appartenant à la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

R-2024-07-8258 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise la tenue d'un tournoi de balle donnée du 2 au 4 août 2024, pouvant occasionner du bruit et de la lumière au-delà des normes habituelles, pouvant aller jusqu'à 1h00 du matin ;

QUE la Ville informe la Sûreté du Québec de la présente résolution.

7. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES ENTENTES INTERMUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu plusieurs ententes intermunicipales pour le service de sécurité incendie pour son équipe technique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite permettre le développement de d'autres ententes similaires, basées sur le même contrat que les dernières ententes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un mandataire de la Ville à cet effet ;

R-2024-07-8259 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme Daniel Fortin, directeur du service incendie, afin de contacter les municipalités intéressées et leur proposer une entente, selon le même formulaire que celui déjà accepté lors de l'adoption de la résolution R-2024-06-8220 ;

QUE ces ententes soient alors déposées au conseil aux fins d'approbation par résolution.

7.2 ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville disposait déjà d'une pareille entente avec la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin ;





CONSIDÉRANT l'entente proposée et soumise au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie et de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2024-07-8260 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte l'entente soumise concernant le technicien en prévention des incendies avec la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

7.3 ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville disposait déjà d'une pareille entente avec la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

CONSIDÉRANT l'entente proposée et soumise au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie et de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2024-07-8261 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte l'entente soumise concernant le technicien en prévention des incendies avec la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

7.4 ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC SAINT-VICTOR

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville disposait déjà d'une pareille entente avec la municipalité de Saint-Victor ;

CONSIDÉRANT l'entente proposée et soumise au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie et de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2024-07-8262 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte l'entente soumise concernant le technicien en prévention des incendies avec la municipalité de Saint-Victor ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.





**7.5 ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE
AVEC SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville disposait déjà d'une pareille entente avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce ;

CONSIDÉRANT l'entente proposée et soumise au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie et de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2024-07-8263 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte l'entente soumise concernant le technicien en prévention des incendies avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer cette entente et les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

7.6 ~~ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE~~ – REPORTÉE

8. TRÉSORERIE

8.1 RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a certaines mauvaises créances qu'elle ne pourra pas recouvrer ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier ces soldes ;

R-2024-07-8264 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville radie les soldes déposés en annexe aux présentes, pour une somme totale en capital et en intérêts de 12 870,49 \$.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AU 662, 9^E AVENUE, À BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE la transaction a fait l'objet d'un jugement de la Cour supérieure du Québec, en date du 7 juin 2024, autorisant la transaction ;

CONSIDÉRANT le projet de vente reçu de Me Denys Quirion, notaire pour ce projet et modifié en date des présentes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de vente modifié du 662, 9^e Avenue, a été soumis aux parties impliquées et au conseil, qui ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-07-8265 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'acquérir, aux conditions énoncées au projet d'acte de vente préparé et modifié par l'étude de Me Denys Quirion, notaire, l'immeuble situé au 662, 9^e Avenue et étant les lots numéros 3 488 331 et 3 489 971 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux prix et conditions prévues au projet d'acte et au jugement et demeurant confidentiels jusqu'à la signature du contrat ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer ce contrat et autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution ;





QUE les conditions de cette vente demeurent confidentielles jusqu'à la date de clôture de la transaction ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt 2024-513.

9.2 LOCATION D'UNE PARTIE D'UN IMMEUBLE AU 662, 9^E AVENUE, À BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de l'immeuble situé au 662, 9^e Avenue implique qu'une partie de cet immeuble demeurera temporairement occupé par le vendeur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bail temporaire accessoire à la vente a été soumis aux parties impliquées et ensuite expliqué au conseil, qui ont pu émettre leurs commentaires à la suite des modifications apportées ;

R-2024-07-8266

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de louer, aux conditions énoncées au projet de bail modifié, une partie de l'immeuble situé au 662, 9^e Avenue et étant les lots numéros 3 488 331 et 3 489 971 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux prix et conditions prévues au projet d'acte et au jugement et demeurant confidentiels jusqu'à la signature du contrat ;

QUE les conditions de cette location demeurent confidentielles jusqu'à la date de clôture de la transaction ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, le cas échéant, afin de signer le bail temporaire accessoire à la vente.

10. VARIA

10.1 VACANCES

Kevin Pomerleau souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous.

10.2 PLUIES ABONDANTES DU 6 ET DU 13 JUILLET 2024

François Veilleux remercie les personnes l'ayant contacté, le maire de Saint-Joseph et d'autres qui ont offert leur aide lors des récentes pluies abondantes.

Serge Vallée indique que la Ville a le support financier du ministère de la Sécurité Publique, sans être chiffré pour le moment. On rencontre des ingénieurs spécialisés demain quant à des affaissements, entre autres, dans la 92^e Rue et ailleurs. Il indique qu'il y a des bris de surface, mais qu'on vérifie les bris souterrains.

Le maire précise qu'on a eu des bris un peu partout dans nos chemins et des entrées privées. Il indique qu'on fait les travaux, parfois temporaires, par priorité.

Kevin Pomerleau remercie, au nom du conseil toute l'équipe des travaux publics et notre sécurité publique, pompiers et autres, que leur intervention a été rapide et efficace.

Patrick Mathieu parle des dénonciations de bris, que les citoyens doivent remplir un formulaire.

Serge Vallée précise que certaines réparations relèveront de la Ville, mais certaines interventions relèveront des citoyens, mais que ces derniers pourront être guidés par la Ville pour les aider.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Poulin : il demande pourquoi les bordures n'ont pas été ajoutées dans la 181^e Rue, si cela n'était pas compris et ce que ça coûte chaque fois qu'ils réparent.

Stéphane Poulin répond que le mandat de Pavage Abénakis a été donné pour le pavage, mais qu'on devait faire nos bordures avec l'équipement dont la livraison a été retardé. Pour les coûts, c'est du temps et du matériel, on va remédier à la situation dès que possible.

Jessie Poulin : il demande si le projet de l'hôtel de Ville et de la caserne vont être annoncés.

Le maire indique que l'acquisition de ce soir c'est pour l'hôtel de ville et la caserne.





Vincent Roy ajoute que ce citoyen est également un de nos pompiers et que chaque département est impliqué dans ce projet, dans les plans.

Le maire indique qu'on ne pouvait pas trop en parler à l'avance, mais qu'on pourra désormais répondre aux questions. Il indique que les employés seront approchés.

Patrick Mathieu ajoute que l'achalandage supplémentaire de ce secteur est aussi touché, d'où un argument pour l'ajout de l'arrêt au coin de Fraser et de la 9^e Avenue. Kevin Pomerleau indique que ce sera un complexe municipal.

Michel Poulin : il se questionne pourquoi la transaction est secrète si on procède.

Sandra Bernard répond qu'on respecte ce qui est inscrit au jugement autorisant la vente.

Michel Poulin : concernant les pluies, le secteur des Rapides du diable a été victime 3 fois plutôt qu'une. Beaucoup de ponceaux sont de 18 pouces, il s'interroge sur les normes applicables. Il a été inondé dans sa cour, qui a subi de l'érosion. Il comprend que l'eau s'écoule, mais a déjà demandé aux travaux publics des correctifs, mais croit ne pas avoir été pris au sérieux. Il croit que le problème est dans la structure des infrastructures qui vont devoir être repensées. Il ne peut pas y avoir de bassin de rétention dans ce coin, mais les profondeurs des chaussées, le débordement de la 41^e Rue, ça allait jusqu'à l'autre côté de la 27^e Rue. Lorsqu'ils ont dévié le ruisseau au-travers du développement, cela a été modifié et déplacé. Il demande si des travaux vont être faits.

Monsieur Jessie Poulin dit qu'avant, le ponceau tournait à 90 degrés.

Le maire répond que les événements nous permettent de voir les coins fragiles de la Ville. On l'a vu ailleurs. Nos travaux publics vont y aller étape par étape et on le retient.

Stéphane Poulin ajoute qu'avec la pluie, c'est une évidence que les pluies sont plus abondantes. Il faut corriger en amont et en aval, on ne peut pas le faire à un seul endroit, il faut être collaboratif et le faire ensemble. Plusieurs départements et la population devront s'impliquer et modifier les tracés.

Monsieur Michel Poulin indique qu'une dizaine de ponceaux seront à modifier. Il se questionne sur la rétention de l'autoroute. Ce serait la première fois que l'eau passerait de chaque côté de la maison.

Le maire indique qu'on va lui revenir sur le sujet, que le conseil rencontre le directeur des travaux publics, mais qu'on sait qu'il y a beaucoup de travail.

Sylvio Morin, EnBeauce.com : Duvaltex, quand saura-t-on le prix d'acquisition.

Sandra Bernard répond dès la signature.

Le maire répond mercredi.

Sylvio Morin demande ce qu'il en est de la location.

Patrick Mathieu répond que Duvaltex se garde un coin de l'espace en location.

Sylvio Morin : Pluies du 6 juillet 2024 : combien de citoyens ou commerces ont signifié des glissements de terrains, cela a-t-il été comptabilisé.

Serge Vallée indique que c'est Paul Morin qui aurait ce chiffre, mais qu'on l'ignore pour le moment.

Stéphane Poulin indique que le 6 juillet, c'était plus le secteur ouest, ainsi que le secteur des Rapides-du-Diable. Que l'accès aux propriétés a été la priorité, ainsi que le nettoyage des canalisations. Les équipes ont été divisées pour nettoyer les accotements. Le 13 juillet, c'est plus le côté est qui a été touché. Stéphane Poulin indique qu'on répare à mesure.

92^e Rue : Serge Vallée indique qu'on a besoin d'expertise. En bas de la Route 108 et la 92^e Rue, on a besoin d'évaluation. La 150^e et la 53^e aussi. Du côté de ProColor, on devra intervenir avec le ministère de la Sécurité civile.

Sébastien Roy, Éclaireur-Progrès : acquisition du lot 6 594 568, de quoi s'agit-il ?

Kevin Pomerleau indique que c'est une aire de conservation, que c'est un terrain en arrière de la phase 1 du développement Fraser et que c'est une entente prise depuis plusieurs années avec le promoteur.

Sébastien Roy : Stop dans la 9^e Avenue et Fraser, à quel moment sera-t-il installé ?

Stéphane Poulin indique qu'il va commander le matériel, indiquer la signalisation à venir et ensuite installer le panneau après le délai minimum. Mais ce sera après les vacances avant qu'il soit opérationnel.

Jacques Légaré : dans quel contexte y a-t-il eu un jugement.

Le maire indique que le vendeur devait avoir un jugement pour l'autoriser.

Jacques Légaré demande si des autorisations sont manquantes.

Le maire indique que c'est officiel à compter de mercredi.

Sébastien Roy : asphaltage, jusqu'à quel montant les contrats de gré à gré peuvent aller.

Serge Vallée indique que c'est environ 130 000 \$.





Patrick Mathieu invite les gens à aller voir toute la cité sportive, que c'est beau, avec les jeux d'eau et les autres projets qui s'en viennent.
Patrick Mathieu invite également la population à participer au tournoi de balle en août.

Sylvio Morin : vente des quatre lots, c'est dans le parc industriel ?
Le maire indique que c'est dans le coin de AAB.
Sylvio Morin demande le nombre de pieds carrés.
Vincent Roy répond environ fois 10.

Vincent Roy dit qu'ils sont un conseil qui veut voir loin dans le futur. Il indique qu'il a confiance dans leur équipe, mais que le conseil doit prendre le temps et qu'ils vont le faire de façon à choisir où investir dans la Ville pour régler les problèmes à long terme.

Sylvio Morin : il remercie la Ville d'avoir pavé le petit bout de l'avenue Lambert.

Le maire souhaite de bonnes vacances aux citoyens.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-07-8267 IL est proposé par David veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h25

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





RÉFÉRENCES	MONTANT DÙ	INTÉRÊTS	ANNÉE	TOTAL À RADIER
8317 79 5529	7.75	2.10	2 021	9.85
8319 36 7600	3 648.79	697.02	2020 et 2021	4 345.81
F 8319 51 5860	6 502.01	1 243.53	2020 et 2021	7 745.54
D9829	98.79	20.00	2 021	118.79
D9824	269.86	55.43	2 021	325.29
D9807	269.86	56.90	2 021	326.76
D9624	(1.55)		2 020	(1.55)
Total	10 795.51	2 074.98		12 870.49

